

Faire face aux changements climatiques

PRIVILÉGIEZ LA MOBILITÉ DURABLE SAVIEZ-VOUS QUE...

La mobilité durable, c'est choisir de se déplacer autrement, tout en réduisant les effets de ses déplacements sur l'environnement.¹

Concrètement, la mobilité durable peut se traduire par les moyens suivants ¹ :

- **Remplacez l'utilisation de l'auto-solo** par celle des transports en commun, des transports actifs ou de l'autopartage, tous les jours ou aussi souvent que possible ;
- Réduisez la distance **entre son milieu de vie et son lieu de travail** ou privilégiez le télétravail ;
- **Optimiser ses déplacements** ou organiser autrement ses activités quotidiennes ;
- Opter pour **un véhicule moins polluant** ou un véhicule électrique.

Votre municipalité ou votre MRC offre certainement divers services en mobilité durable. Pour vous informer :

- Consultez le site de votre municipalité ou de votre MRC ;
- Renseignez-vous auprès du personnel de votre municipalité ;
- Faites-en la demande à vos élu(e)s.

Pour plus d'informations : 418-662-9347 / creddsaglac.com

¹ Source : Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques.



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

